



ASSEMBLY OF CATHOLIC BISHOPS OF ONTARIO

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO

Toronto, le 5 février 2019

Chers directeurs et directrices de l'éducation et chers partenaires catholiques,

Dans *Renouveler la promesse*, la lettre pastorale sur l'éducation catholique publiée par l'Assemblée des évêques, c'est le récit d'Emmaüs qui oriente notre réflexion. Ce passage de l'Écriture peut aussi nous aider lorsque nous sommes désabusés et découragés. Car à ces moments-là, on comprend plus facilement l'expérience des deux disciples sur la route. En tant qu'évêques, nous pensons que nous vivons l'un de ces moments.

Des rapports récents des États-Unis et d'Amérique du Sud concernant les abus sexuels commis par des membres du clergé et leur camouflage institutionnel ont révélé la laideur du péché au sein de l'Église. Il en est résulté beaucoup de préjudice et de souffrance. Les gens sont en colère, désabusés, et leur foi a été ébranlée par les actions de ceux en qui ils avaient confiance et qu'ils croyaient être des hommes de Dieu. Il n'y a pas de mots pour exprimer adéquatement ce que beaucoup ressentent en ce moment.

Plusieurs évêques ont écrit à leur clergé et à leurs fidèles pour exprimer leur honte et leur remords pour tout le mal qui a été fait, en particulier aux victimes. Ils se sont engagés à continuer de travailler à la guérison et au renouveau de l'Église. Les évêques de l'Ontario aimeraient exprimer les mêmes sentiments à la communauté éducative catholique et partager avec vous un texte publié récemment par la Conférence des évêques catholiques du Canada et fondé sur un document intitulé *De la souffrance à l'espérance*, qui remonte à 1992.

Sous le titre *Protection des personnes mineures contre les abus sexuels: Appel aux fidèles catholiques du Canada pour la guérison, la réconciliation et la transformation*, le nouveau texte améliore les pratiques en vigueur, favorise la guérison et met l'accent sur la prévention. Il souligne la nécessité de mettre à jour et d'accroître les efforts déjà entrepris pour protéger nos environnements pastoraux et améliorer le traitement des plaintes en matière d'abus sexuel.

Pour votre information, nous vous transmettons un exemplaire de ce document. Il est également disponible sur les sites Internet de la Conférence des évêques catholiques du Canada, de l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario et de chacun des diocèses de la province. Nous vous prions de bien vouloir faire connaître ce texte aux membres de votre conseil d'administration ou de votre organisation respectives. En effet, nous estimons nécessaire d'informer tous nos partenaires catholiques de ce qui se fait pour promouvoir la protection des mineurs et des adultes vulnérables. Nous vous fournissons également une série de questions et réponses sur cette ressource.

Le récit d'Emmaüs nous rappelle que nous ne cheminons pas seuls. Nous sommes des compagnes et des compagnons de route et, quand se présentent des situations difficiles, nous ne rebroussons pas chemin. Nous avançons avec le Christ. Jésus a redonné espoir aux disciples et renouvelé leur sens de la mission. Il le fera aussi pour nous parce qu'Il est le Chemin, la Vérité et la Vie.

Sincèrement uni à vous dans le Christ,

Mgr Gerard Bergie, D.D.

Président, Commission de l'éducation

Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario

QUESTIONS et RÉPONSES: LA RÉVISION DES PROTOCOLES ET PROCÉDURES POUR TRAITER LES SIGNALEMENTS D'ABUS SEXUEL

Les dernières révélations sur les abus sexuels commis par des clercs, dans le passé ou plus récemment, continuent d'avoir un impact profond sur les catholiques tant ici au Canada qu'ailleurs dans le monde. Le rapport publié en août 2018 par le Grand Jury de Pennsylvanie sur les actes perpétrés par des membres du clergé, les rapports rendus publics ultérieurement dans d'autres États américains et les nombreux témoignages d'abus au sein de l'Église à l'échelle internationale ont entraîné une crise de confiance et de leadership dans l'Église catholique. Ces rapports, même s'ils ne signalaient pas de nouveaux développements au Canada, rouvrent de vieilles blessures pour les victimes d'ici et d'ailleurs, et versent du sel sur des plaies qui ne se sont jamais complètement cicatrisées.

L'attention qu'accordent les médias aux cas d'abus sexuels de mineurs par des membres du clergé, aggravée par les camouflages orchestrés ou autorisés par ceux qui étaient chargés de prendre soin d'enfants et d'adultes vulnérables, a eu de graves répercussions sur la communauté catholique. Ces révélations ont provoqué une colère, une désillusion et un désespoir compréhensibles chez nombre de fidèles et, de nouveau, des cris se sont fait entendre : on demande des comptes aux dirigeants de l'Église et on exige des changements dans les procédures qu'applique l'Église aux auteurs de ces délits flagrants.

C'est dans ce contexte que le pape François a adressé une lettre aux fidèles le 20 août 2018. Ce message est important pour chacune et chacun de nous, mais il devrait être étudié avant tout par les évêques, les prêtres et toute personne en autorité dans l'Église. Le pape François a convoqué au Vatican les présidents des conférences épiscopales catholiques en février 2019 pour discuter de la question des abus sexuels des personnes mineures. Ce sommet aura lieu du 21 au 24 février 2019 et portera sur le thème de la protection des mineurs.

Pour sa part, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a réagi en diffusant une déclaration de son Bureau de direction et en publiant *Protection des personnes mineures contre les abus sexuels : Appel aux fidèles catholiques du Canada pour la guérison, la réconciliation et la transformation*, texte qu'elle avait approuvé à son assemblée plénière d'automne en octobre 2018.

Ce document est destiné aux diocèses catholiques du Canada. On s'attend à ce que les évêques l'étudient et l'utilisent pour mettre en œuvre les politiques et les protocoles diocésains les plus récents en matière de prévention des abus sexuels. Pour leur part, les évêques expriment l'espoir qu'il sera lu par les responsables des écoles catholiques, des organismes caritatifs, des établissements de santé, des organisations engagées dans la pastorale des jeunes et du grand public, car tout le monde a le devoir de protéger les mineurs et les adultes vulnérables. Ils espèrent par ailleurs qu'en lisant ce document, les victimes d'abus sexuels pourront constater les efforts sincères de l'épiscopat pour se mettre à leur écoute et apprendre de ce qu'elles ont vécu.

1. **Qu'est-ce que ce document apporte de neuf?**
 - Le document cherche à améliorer les pratiques existantes, il met l'accent sur la prévention à long terme et encourage les évêques à prendre des mesures préventives.
 - Il met à jour les lignes directrices de la CECC, *De la souffrance à l'espérance (1992)*, et s'aligne pleinement sur les lois actuelles du Canada et du Saint-Siège.
 - Il signale 9 leçons qu'ont apprises les évêques en matière d'abus sexuel.
 - Il formule 69 recommandations précises.
2. **On attendait ce document l'année dernière. Qu'est-ce qui explique ce retard? A-t-on planifié la publication du texte pour répondre à la crise actuelle?**
 - Le document est en chantier depuis 2014, année où la CECC s'est dotée d'un Comité ad hoc sur la protection des personnes mineures.
 - La CECC comptait publier le texte plus tôt, mais lorsque le groupe de travail a présenté sa première ébauche, les évêques ont décidé de consulter plus avant des professionnels de domaines qui offrent des services aux victimes (psychologie, service social, protection de l'enfance). Ce processus de consultation et l'intégration des suggestions reçues ont demandé du temps. L'Église du Canada en retire toutefois un ouvrage de référence beaucoup plus solide et plus efficace.
3. **Comment réagit-on au Canada lorsqu'un évêque reçoit une plainte d'abus sexuel concernant un prêtre de son diocèse?**
 - Si on soupçonne ou si on signale un cas d'abus sexuel contre une personne qui est actuellement mineure, le suspect **doit être signalé** à la police.
 - Si un adulte qui était mineur quand il a été victime de violence dépose une plainte, il faut l'encourager à porter plainte à la police et l'informer qu'il n'y a pas de prescription pour les infractions sexuelles au Canada.
 - Lorsqu'interviennent la police ou d'autres autorités civiles (p. ex. l'Aide à l'enfance), le diocèse doit apporter sa collaboration dans toute la mesure du possible.
 - Le diocèse doit mettre l'accusé en congé administratif.
 - En aucune circonstance, le contrevenant ne peut être autorisé à reprendre du ministère auprès de personnes mineures.
 - Les évêques ne doivent pas présumer que la plainte est sans fondement, mais, au contraire, réagir rapidement en ouvrant une enquête.
 - Si l'enquête diocésaine établit que les accusations sont plausibles, le Saint-Siège doit en être informé.
 - En plus de la peine que le contrevenant peut recevoir d'un tribunal laïc, l'Église peut imposer un certain nombre de peines allant d'une vie de prière et de pénitence vécue dans la solitude à l'exclusion de l'état clérical (le coupable « défroque »).
4. **Ce document s'applique-t-il aussi bien aux évêques qu'aux prêtres? Comment traite-t-on les plaintes contre des évêques? Comment dénoncer un évêque soupçonné d'inconduite?**

- Les évêques sont soumis aux lois du pays et aux lois de l'Église et ils doivent répondre de leurs actes.
 - En cas d'allégation d'acte criminel, on encourage les citoyens à communiquer avec les autorités civiles locales (la police).
 - S'il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant a ou pourrait avoir besoin de protection, les autorités civiles doivent en être informées immédiatement.
 - Pour que les autorités de l'Église soient également informées, on peut contacter directement le nonce apostolique (le représentant du pape au Canada). Ses coordonnées se trouvent sur le site Web de la CECC.
5. **Les nouvelles procédures au Canada signifient-elles qu'un prêtre ou un évêque « sera laïcisé » s'il est reconnu coupable d'abus sexuel ?**
- En plus de la sentence que le contrevenant peut recevoir en cour, plusieurs coupables ont été « réduits à l'état laïc » (exclus de l'état clérical).
 - En plus ou à la suite de la sentence imposée par un tribunal laïc, l'Église peut condamner un prêtre ou un évêque à une vie de prière et de pénitence qui sera supervisée et vécue dans la solitude, loin des personnes mineures; pour l'Église, il s'agit d'une peine alternative à l'exclusion de l'état clérical. La question de la sécurité du public est l'un des facteurs clés dont il faut tenir compte pour déterminer si cette approche est celle qui convient. Loin d'y voir une peine réduite, l'Église peut conclure dans certains cas qu'une vie de pénitence dans la solitude protégera plus efficacement la société contre certains délinquants qui risquent de récidiver.
6. **Pourquoi la politique actuelle exige-t-elle que les cas d'abus sexuels impliquant des évêques/cardinaux soient transmis au pape par l'entremise du nonce apostolique, plutôt qu'à la Conférence des évêques catholiques du Canada?**
- Étant donné que la responsabilité de faire enquête sur les évêques et de les sanctionner incombe actuellement au pape, seul le Saint-Siège pourrait modifier la façon de procéder. La CECC fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le Saint-Siège réagisse promptement et judicieusement si un évêque était accusé.
 - Les évêques s'engagent à soutenir pleinement la police dans ses enquêtes en matière criminelle, même lorsqu'il s'agit d'un confrère-évêque.
7. **Qui a participé à la préparation du document? Est-ce qu'on a fait appel à des victimes?**
- Le document a bénéficié des idées et de l'apport de nombreuses personnes : des victimes d'abus; les membres du Comité ad hoc, qui réunissait des responsables ecclésiastiques, des religieux, des prêtres et des laïcs; des professionnels ayant travaillé avec les victimes du fait de leur champ de compétence (psychologie, service social, protection de l'enfance); et d'autres encore.
 - Le document tire aussi parti des réactions de victimes invitées à étudier le texte qui a précédé celui-ci, *De la souffrance à l'espérance (1992)*.
8. **Est-ce suffisant comme réponse ? Que dire à ceux et celles qui en ont assez des politiques, des protocoles et des comités, et qui réclament qu'on passe à l'action?**
- Même si certaines personnes en ont assez des politiques et des protocoles, ils sont tout à fait nécessaires. Les nouvelles lignes directrices de la CECC s'inspirent de

leçons très importantes tirées de l'expérience passée – leçons qui définissent la norme en matière de protection aujourd'hui.

- Les évêques ont entendu l'appel à rencontrer les victimes et à apprendre d'elles.
- La CECC encourage tous les évêques à s'engager à appliquer dans leur diocèse les pratiques que voici:
 - donner la priorité aux victimes, faire tout ce qui est possible pour qu'il leur soit plus facile de se manifester
 - ne plus imposer aux victimes de clauses de confidentialité, et renoncer à celles que des victimes ont signées dans le passé
 - accroître le rôle des laïcs dans les enquêtes sur les plaintes et dans la mise en œuvre des pratiques de protection afin de promouvoir la responsabilité des évêques
 - favoriser la présence de professionnels laïcs qualifiés au comité consultatif interdisciplinaire diocésain chargé de l'enquête préliminaire sur les plaintes pour abus sexuel
 - éviter toute tentative de dissimulation d'actes répréhensibles
 - collaborer avec la police et les autorités civiles et coopérer pleinement aux enquêtes afin de garantir la protection des mineurs et de faire en sorte que les auteurs de ces actes soient rapidement traduits en justice
 - veiller à ce que les contrevenants ne reprennent jamais le ministère régulier
 - sélectionner minutieusement les candidats et les bénévoles qui travaillent en milieu pastoral

9. **Comment puis-je obtenir le texte des nouvelles lignes directrices, *Protection des personnes mineures contre les abus sexuels*?**

- Ce document de 200 pages existe en français et en anglais. Il est accessible en ligne sur le site Web de la CECC et on peut en acheter une copie papier aux Éditions de la CECC.

10. **Que disent les évêques aux victimes qui se sentent ignorées et trahies par leur Église?**

- « Avec honte et repentir, en tant que communauté ecclésiale, nous reconnaissons que nous n'avons pas su être là où nous le devons, que nous n'avons pas agi en temps voulu en reconnaissant l'ampleur et la gravité du dommage qui était infligé à tant de vies. Nous avons négligé et abandonné les petits. »
Le pape François, le 20 août 2018
- « En communion avec le pape François, les évêques du Canada veulent faire savoir aux victimes que l'Église est de leur côté. Les personnes qui souffrent sont une priorité pour l'Église, et l'Église veut les écouter et en tirer des leçons. »
Bureau de direction de la CECC, le 20 août 2018
- « Depuis que je suis évêque, j'ai rencontré des « survivants », des personnes qui ont subi une agression sexuelle de la part d'un membre du clergé, ainsi que leurs familles. On a le cœur brisé en entendant le récit des souffrances que ces personnes ont endurées toute leur vie, et qu'elles revivent 30, 40, parfois même 50 ans après que les agressions se sont produites. »

11. Que disent les évêques aux catholiques déçus des décisions prises par ceux à qui on a confié la direction de l'Église?

- « C'est avec honte et tristesse que les catholiques de notre pays ont appris les conclusions du rapport du grand jury de l'État de Pennsylvanie... nous tenons à réitérer la profonde peine que nous éprouvons comme évêques chaque fois que nous sommes informés du mal causé par les abus commis par des responsables ecclésiastiques, quel que soit leur rang. Les évêques du Canada traitent avec le plus grand sérieux les cas d'abus sexuel de personnes mineures et la conduite déplacée de tout responsable de la pastorale, qu'il s'agisse de confrères-évêques, d'autres membres du clergé, de personnes consacrées ou de laïques. »

Bureau de direction de la CECC, le 20 août 2018

- « Nous partageons avec vous un profond sentiment de déception, de douleur et de colère devant les actes de personnes mandatées pour agir au nom du Christ et guider son Église. »

Les évêques catholiques de l'Alberta, le 17 août 2018

- « Le rapport du Grand Jury décrit les manquements des évêques qui ont dissimulé ces agressions en déplaçant les prêtres incriminés. Cette manœuvre est une faute grave. Les catholiques sont révoltés, et avec raison, en découvrant que les évêques ont négligé de stopper les abus. Comment ont-ils pu manquer si gravement à leur vocation de bergers du troupeau et à la responsabilité qu'ils ont de protéger les plus vulnérables d'entre nous? »

- *Mgr Ronald Fabbro, C.S.B., évêque de London, président de l'AÉCO, 10 septembre 2018*

- « Nous devons veiller à ce qu'il y ait une culture de la reddition de comptes pour tous ceux qui exercent l'autorité dans l'Église. Les évêques, au Canada et dans le monde entier, doivent donner l'exemple de la conduite que nous attendons de nos prêtres. Oui, nous devons donner l'exemple d'une vie axée sur Jésus, et remplir avec intégrité notre service de bergers, de pasteurs et de pères spirituels. »

- *Le cardinal Thomas Collins, archevêque de Toronto, le 23 août 2018*

12. Les évêques comprennent-ils la déception que vivent de nombreux catholiques et leur perte de confiance envers les autorités de l'Église?

- « Le peuple fidèle de Dieu et la mission de l'Église ont déjà souffert, et souffrent trop, à cause des abus de pouvoir, de conscience, sexuels, et de leur mauvaise gestion, pour leur ajouter la souffrance de trouver un épiscopat désuni, concentré sur le fait de se discréditer plus que de trouver des chemins de réconciliation... Nous pouvons constater qu'il existe un tissu vital qui a été endommagé et que, comme des artisans, nous sommes appelés à le réparer. »

Le pape François, le 1^{er} janvier 2019

- « Notre Église a tiré les leçons des erreurs commises dans le passé. Les évêques ont reconnu ces fautes tragiques. Nous avons présenté nos excuses aux victimes et nous leur avons demandé pardon. »

Mgr Ronald Fabbro, C.S.B., évêque de London, président de l'AÉCO, le 10 septembre 2018

- « Nous devons aussi regagner la confiance brisée chez plusieurs personnes qui se sont détournées de l'Église en apprenant ces scandales un peu partout dans le monde, et plus encore chez des catholiques pratiquants qui sont furieux, à juste titre, devant ces cas d'abus répétés et la façon déficiente d'y réagir. »

Le cardinal Thomas Collins, archevêque de Toronto, le 2e août 2018

- « Comme évêque, je me suis engagé à offrir un environnement sécuritaire aux personnes qu'on me confie. Ce qui veut dire que nous appliquons les procédures de notre politique diocésaine en matière d'inconduite et d'abus afin que la justice suive son cours pour les victimes et pour les contrevenants, conformément à la loi de Dieu, au droit canonique et au droit civil... Toute allégation d'abus ou d'inconduite grave de la part d'un prêtre, d'un employé ou d'un bénévole sera traitée aussi rapidement et complètement que possible. »

Mgr Gerard Bergie, évêque de St. Catharines, président de la Commission de l'éducation de l'AÉCO, le 22 août 2018

13. Existe-t-il des statistiques sur les abus sexuels commis par des membres du clergé au Canada, comme il en existe aux États-Unis ? Pourquoi les diocèses ne rendent-ils pas publiques les statistiques concernant les abus commis par des membres du clergé sur leur territoire ?

- La CECC a envisagé de réaliser une étude nationale il y a quelque temps, mais elle a déterminé qu'il était plus efficace pour chaque diocèse de faire le suivi de ses propres statistiques sur les cas de violence.
- Ces statistiques ne sont pas traitées par la CECC, mais par le diocèse où l'abus a eu lieu.
- Chaque évêque peut fournir des informations statistiques conformément aux politiques de son diocèse (et aux lois applicables en matière de protection de la vie privée).

14. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'instituer des audiences publiques nationales ou une commission royale d'enquête sur la façon dont l'Église catholique a traité les cas d'abus sexuel, à l'exemple du Grand Jury de Pennsylvanie ou de la Commission royale d'Australie?

- De telles enquêtes peuvent faire progresser la responsabilisation et les pratiques exemplaires.
- Un certain nombre d'enquêtes et d'études ont déjà eu lieu au Canada : elles nous ont beaucoup appris, comme en témoignent les nouvelles lignes directrices de la CECC.

15. Qu'avez-vous à dire aux peuples autochtones et aux survivants des pensionnats?

- Comme évêques, nous partageons la douleur et la honte de ce terrible chapitre de notre histoire.
- Le nouveau document de la CECC prend au sérieux les récits des victimes qui ont témoigné devant la Commission de vérité et de réconciliation. Nous voulons empêcher que se reproduisent les sévices qu'ont subis les autochtones dans les pensionnats.
- Le genre d'écoles où les enfants autochtones ont été victimes d'abus n'existe plus au Canada et nous nous en réjouissons; mais comme évêques, nous reconnaissons que les établissements catholiques que fréquentent aujourd'hui de jeunes autochtones doivent avoir les politiques de protection les plus solides possible. Nous estimons que le document actuel offre un excellent barème de protection aux jeunes autochtones comme à tous les jeunes et à tous les adultes vulnérables.

Plusieurs évêques canadiens ont publié des lettres, à titre personnel, sur la question des abus commis par des membres du clergé; on peut trouver ces lettres sur les sites Web de leur diocèse.